

SEMAINE RELIGIEUSE

DE]

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison : sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

905.  
dit  
E, se  
tent,  
pro-  
laire

**WILFRID LACROIX, B.A.A.**

ARCHITECTE

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

da-  
bec  
de  
or-  
la  
ort  
in-  
de

**LORENZO AUGER**

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Morin ✨ 1, Rue St-Jean  
QUÉBEC. LÉVIS.

**JOS. P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLÔMÉ : "A. A. F. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

h.  
OS  
1-

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

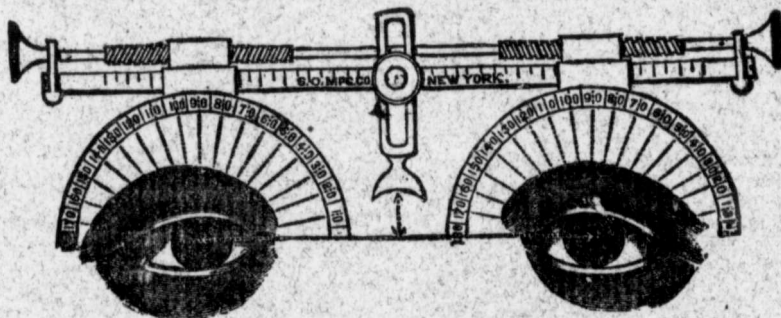
**F. P. GAUVIN**

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, = QUEBEC



**J.-E. GAGNON, OPTICIEN  
SPÉCIALISTE.**

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec.  
Comparez nos verres et le fini de notre travail

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

de 8 heures a. m. à 8 heures p. m.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101  
QUÉBEC. \*

**QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES**

**CHEZ NOUS**, par M. ADJUTOR RIVARD (5e mille), 25 sous l'exemplaire (30 sous, franco par la poste), la douzaine, \$2.00 (ou \$2.25 par la poste) ; le cent, \$15.00, frais d'envoi à la charge de l'acheteur.

**PREMIERE ENCYCLIQUE DE S. S. BENOIT XV** (5e mille) : 2 sous l'unité ; 15 sous la douzaine, \$1.00 le cent ; frais d'expédition à la charge de l'acheteur.

**COURTS CHAPITRES D'UNE HISTOIRE VÉCUE** : Tract social à 1 sou ; 10 sous la douzaine ; 75 sous le cent. Expédition à la charge de l'acheteur.

**MUFFLO II** : Tract social à 2 pour 1 sou ; 5 sous la douzaine ; 40 sous le cent. Expédition à la charge de l'acheteur.

**LA QUESTION JUIVE**, par M. l'abbé ANTONIO HUOT (2e édition) : Étude intéressante sur un problème actuel : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; au cent, \$7.50. Expédition à la charge de l'acheteur.

**L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA**, par le T. R. P. ALEXIS, Capucin (3e édition) : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; au cent, \$7.50. Expédition à la charge de l'acheteur.

**TIMBRES-CACHETS** — blason du Sacré-Cœur : 25 sous le cent ; \$1.15 pour 500 ; \$2.00 le mille. Franco par la poste.

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amianté et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales; Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

H

==

C  
M

==

~

(

gne  
con  
nail

~

Noi  
V  
n

# HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

## PRATTE

\*\*\*  
POUR  
ÉGLISES,  
CHAPELLES,  
MAITRISES.



\*\*\*  
INDISPENSABLE  
PARTOUT  
OU L'ON  
CHANTE

\*\*\*  
PRIX : de \$75.00 à \$280.00.  
\*\*\*

~~~~~

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

~~~~~

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

**ANTONIO PRATTE**  
**FABRIQUE DE PIANOS PRATTE**

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.

# Bermudes et Retour . \$150



5 jours à New-York, 8 jours aux Bermudes, 4 jours en mer, comprenant billets de bateau et chemin de fer, wagons-pullman, hôtels, repas, excursions "sight seeing", transports entre gares, hôtels et docks, musées, grottes, aquarium, pourboires, en un mot toutes les dépenses nécessaires.

**1ère excursion.** — Départ de Montréal, jeudi soir, le 18 février ; retour, lundi matin, le 8 mars.

**2ème excursion.** — Départ de Montréal, jeudi soir, le 11 mars ; retour, lundi matin, le 29 mars.

Voyages sous la direction personnelle de M. F. D. BARIL, notre premier assistant, de retour des Bermudes et enthousiasmé des beautés de ce pays.

Pour détails supplémentaires, retenir ses places, etc., s'adresser aux organisateurs.

## HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTRÉAL.  
31, Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.  
48, ADELAÏDE OUEST, - TORONTO, Ont.  
5, RUE DE ROME, - - PARIS, France.



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 401. — Les Quarante-Heures, 401.*

**Partie non Officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : La religion de Guillaume II, 402. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Oraisons des saluts du Saint-Sacrement, 405. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 407. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Trois-Rivières, 409 ; Ottawa, 410 ; Rimouski, 411 ; Chatham, 411 ; Témiscamingue, 412 — LES LIVRES, 412.

**Bulletin social :** DOCTRINE : Moyens de formation de l'élite, 413. — FAITS ET ŒUVRES : Notre loi des licences, 415 ; La dépopulation en France, 416.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 28 février. — II du Carême. *1 cl.*  
Lundi, 1 mars. — De la fête.  
Mardi, 2. — De la fête.  
Mercredi, 3. — De la fête.  
Jeudi, 4. — S. CASIMIR, conf.  
Vendredi, 5. — De la fête.  
Samedi, 6. — S<sup>STES</sup> PÉRÉVÈGE ET FÉLICITÉ, martyres.  
Dimanche, 7. — III du Carême. *1 cl.*

## QUARANTE-HEURES

28 février, Collège de Ste-Anne. — 2 mars, Séminaire de Québec. — 3, St-Joseph de Beauce. — 4, St-Casimir. — 6, Couvent de N.-D. de Lévis.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LA RELIGION DE GUILLAUME II

Les fréquentes prières que l'empereur Guillaume a faites en public, depuis le commencement de la présente guerre, lui ont conquis plus d'un admirateur parmi les catholiques, en dehors de l'Allemagne. Et, certes, il faut le reconnaître, l'invocation du saint nom de Dieu par un chef d'État en de pareilles circonstances est de nature à provoquer le respect, tant que les actes ne viennent pas contredire les paroles.

Or, l'empereur Guillaume est le chef suprême de l'armée allemande ; et l'on sait qu'il est un chef dont on ne discute pas l'autorité ; il dit à ses soldats : allez, et ils vont ; venez, et ils viennent. Guillaume II est donc souverainement responsable de la manière dont les soldats de son empire font la guerre. Et qui oserait prétendre que les actes des soldats allemands, ou, du moins, d'un bon nombre de soldats allemands, sont en harmonie avec les prières publiques de Guillaume II, chef suprême de toutes les armées allemandes ?

Il n'y a plus à en douter, les soldats teutons ont fait à la Belgique et font à la France une guerre féroce. La Belgique, particulièrement, a souffert, aux mains des reîtres, un véritable martyre. Les faits sont, aujourd'hui, indéniables, et les témoins les plus autorisés et les plus respectables les ont signalés à l'attention du monde civilisé.

Son Éminence le cardinal Mercier, l'héroïque primat de Belgique, écrit, dans sa lettre pastorale de Noël 1914, qui appartient désormais à l'histoire et que les chefs militaires allemands se sont efforcés, par mille moyens peu recommandables, de supprimer, ces poignantes paroles : « Des centaines d'innocents furent fusillés ; je ne possède pas au complet ce sinistre nécrologe, mais je sais qu'il y en eut, notamment, 91 à Aerschot, et que là, sous la menace de la mort, leurs concitoyens furent contraints de creuser les fosses de sépulture. Dans l'agglomération de Louvain et des communes limitrophes, 176 personnes, hommes et femmes, vieillards et nourrissons encore à la mamelle, riches et pauvres, valides et malades, furent fusillés ou brûlés. Dans mon diocèse seul, je sais que treize prêtres ou religieux furent mis à mort. L'un d'eux, le curé de Gelrode, est, selon toute vraisemblance, tombé en martyr. J'ai fait un pèlerinage à sa tombe, et, entouré

de  
je  
la  
vi  
P  
cc  
m  
ri  
er  
pi  
li  
él  
et  
in  
la

C  
de  
L  
le  
et  
on

au  
pa  
pa  
me  
vil  
et  
dit  
le  
av  
viv  
bu

d'e  
rer  
bel  
cul  
du  
dio  
pas  
—

E. I

des ouailles qu'il paissait hier encore avec le zèle d'un apôtre, je lui ai demandé de garder du haut du ciel sa paroisse, le diocèse, la patrie... Dans cette chère cité louvaniste, dont je ne parviens pas à détacher mes souvenirs, la superbe collégiale de Saint-Pierre ne recouvrera plus son ancienne splendeur ; l'antique collège Saint-Ives, l'École des beaux-arts de la ville, l'École commerciale et consulaire de l'Université, les halles séculaires, notre riche bibliothèque, avec ses collections, ses incunables, ses manuscrits inédits, ses archives ; la galerie de ses gloires, depuis les premiers jours de sa fondation, portraits des recteurs, des chanceliers, des professeurs illustres, au spectacle desquels maîtres et élèves d'aujourd'hui s'imprégnaient de noblesse traditionnelle et s'animaient au travail ; toute cette accumulation de richesses intellectuelles, historiques, artistiques, fruit de cinq siècles de labeur, tout est anéanti.»

Et si nous parcourons maintenant les rapports officiels de la Commission d'enquête constituée sur l'initiative de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice de Belgique, <sup>(1)</sup> qu'y voyons-nous ? Le récit, sévèrement contrôlé, après des semaines d'enquête, par les hommes d'État les plus respectables, des atrocités, nombreuses et sans nom, commises par les soldats du Kaiser partout où ils ont passé en Belgique.

Citons quelques faits, pris au hasard de l'enquête :

« Les prisonniers blessés n'ont pas plus que les autres droit au respect : au contraire... A Gomery..., trois cents blessés, parmi lesquels le lieutenant interprète Deschars, étaient soignés par une ambulance française. Le 22 août, plusieurs détachements allemands du 47<sup>e</sup> régiment d'infanterie occupèrent le petit village. Leur chef entra dans la grange qui servait d'hôpital et demanda un interprète. L'officier s'avança : il n'avait pas dit deux mots qu'il était abattu d'un coup de revolver. Alors le massacre commença, où les médecins succombèrent pêle-mêle avec leurs blessés, dont, après une heure, un tiers seulement survivait ! Pour couronner la journée, on brûla le village et l'ambulance elle-même... »

« Les prêtres des campagnes sont tout désignés pour servir d'exemples. En arrivant au Pin, un des premiers villages qu'ils rencontrent après avoir franchi la frontière du Luxembourg-belge, le commandant prussien hurlait : « Nous fusillons tous les curés ! nous en avons déjà fusillé cinq ! » Beaucoup de paroisses du val de Meuse ont vu tomber leurs prêtres. Rien que dans le diocèse de Namur, vingt-six ont été exécutés. On ne compte pas ceux qu'on a emprisonnés et conduits en exil... »

(1) Nous devons quelques-uns de ces documents à l'obligeance de S. E. M. E. Havenith, ministre de Belgique à Washington.

« Le 20 août, à Corbeek-Loo, dix soldats arrêtent les époux L... et leur fille, âgée de seize ans : ils les conduisent au château de M. Frantzen ; ils forcent l'enfant à boire, braquent leurs fusils sur les parents, et conduisent devant eux leur victime sur la pelouse. Elle résiste : on ne la dompte qu'en lui portant cinq coups de baïonnette... »

« Le 26 août, le 48<sup>e</sup> régiment d'infanterie de réserve, commandé par M. von Bieberstein, occupe Elewyt : les filles de plusieurs notables, âgées de seize et dix-sept ans, sont maltraitées, pendant que les parents sont tenus en respect... »

« Aux environs de Montaign, où des centaines de femmes (témoignage de M. J..., séance du 26 septembre), subissent le même sort, un fermier du Keyberg, frappé à coups de crosse parce qu'il voulait protéger sa femme, est serré dans des cordes ainsi que ses enfants, pendant que les Allemands, de neuf heures du soir à six heures du matin, abusent de celle qui continue à appeler au secours ». La Commission affirme que « plus de cent mille femmes et jeunes filles de Belgique » ont été ainsi outragées par les soudards du Kaiser.

Et que faisait, pendant ce temps, le chef suprême de cette bande de brutes ?

Guillaume II ne cessait de clamer, en de multiples harangues : « Courage, soldats ! Dieu est avec nous !... »

Quelle est donc, en vérité, la religion de cet homme ?...

« La force rénovatrice de l'Évangile, dont Jérusalem est l'origine, — déclarait Guillaume II, après avoir, en sa qualité de pontife de l'Église luthérienne, consacré son église dite « du Rédempteur » à Jérusalem même, en 1898, — nous pousse à en suivre les leçons. Elle nous garantit que, si nous sommes fidèlement attachés à la pure doctrine de l'Évangile, les portes de l'enfer elles-mêmes ne sauraient prévaloir contre notre chère Église protestante... »

Et quelques jours après, un pasteur luthérien d'Allemagne, M. Holtzheuer, commentait ainsi, dans la *Evangelische Kirchenzeitung* (No 48 de l'année 1898), le geste et les paroles de son auguste maître : « Cet acte, avec la grâce de Dieu, donnera une impulsion puissante à l'existence d'une grande et unique chrétienté évangélique, orientale et occidentale, s'édifiant et se développant dans la communauté d'une même foi. Le 31 octobre 1517, le pauvre moine Augustin Luther affichait à Wittenberg, à la porte de l'église du château, les cinquante-neuf thèses de la Réforme ; le 31 octobre 1898, du haut de l'autel de l'église du Rédempteur à Jérusalem, le Hohenzollern, dans l'éclat de l'appareil impérial, rend témoignage du fils de Dieu fait homme, crucifié pour nous et ressuscité, et termine son témoignage par ces mots : « Dieu doit être le maître ! » *Das Fels muss Er behalten !*

Entre les deux hommes, quelle différence ! Et pourtant les deux ne font qu'un, ils sont foncièrement un, ils sont un pour la vie et la mort, réunis dans cette véridique et capitale affirmation que la foi seule justifie le chrétien. Seul, le pur Évangile de la libre grâce de Dieu en Christ peut venir en aide à l'Orient . . . »

Une autre feuille protestante, le *Reischbote* (No 292 de l'année 1898), disait de ce trop fameux pèlerinage du Kaiser aux Lieux Saints : « Le voyage impérial a fait sur l'Orient l'impression d'un clair et cordial rayon de soleil, et tous les renseignements confirment unanimement que l'impression produite sur les Orientaux par l'auguste couple a été favorable au-delà de toute description, et que les portes ont été ouvertes, toutes larges, tout amicales à l'Allemagne et au protestantisme. Les Arabes à Jérusalem résumaient leur impression sur les augustes voyageurs en disant : « Ce ne sont pas des rois, ce sont des anges ». — « C'est comme si j'avais vu le Prophète », déclarait un soldat turc. Les Orientaux, qui jusqu'ici ne connaissaient le christianisme que sous les formes pétrifiées de l'Église orientale et du manachisme grec et romain, ont appris, maintenant, à connaître le christianisme évangélique dans sa beauté philanthropique, et cela ne peut pas rester sans influence . . . » <sup>(1)</sup>

Et cela n'est pas resté sans influence.

ANTONIO HUOT, ptre.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### ORAISONS DES SALUTS DU SAINT-SACREMENT

Q. — Vous obligeriez, je crois, nombre de vos lecteurs, si, complétant vos notes parues le 8 octobre 1914, dans la *Semaine Religieuse de Québec*, sur les saluts du Saint-Sacrement, vous leur expliquiez : 1° Quelles oraisons doivent être chantées aux saluts du Saint-Sacrement ; 2° à quel moment, avant le *Tantum ergo*, ou seulement après, ou partie avant, partie après, ces oraisons doivent-elles être chantées ?

Q. — J'ai lu dans votre dernier numéro de la *Semaine Religieuse de Québec*, quelques notes touchant le salut du Saint-Sacrement. Auriez-vous la bonté de dire : 1° si nous sommes obligés de chanter toutes les oraisons marquées sur les cartons ordinaires ; 2° pourquoi et en vertu de quel mandement ; 3° y a-t-il des saluts où on peut omettre quelques-unes de ces oraisons ?

Q. — Au sujet des oraisons des saluts du Saint-Sacrement, la pratique est des plus variées. Il n'en manque pas qui ne chantent

(1) Cf. Georges Goyau, *Vieille France et Jeune Allemagne*.

qu'une oraison, en s'appuyant sur un décret de la S. Congrégation des Rites. Vous rendriez service à plusieurs confrères en traitant cette question d'une manière claire et complète.

R. Nous arrivons en retard, avec notre réponse à ces trois aimables correspondants ; il n'a pas dépendu de nous qu'elle fût donnée plus tôt.

Sur cette question des oraisons des saluts du Saint-Sacrement, il y a deux méthodes également autorisées. La première, que l'on appelle souvent *romaine*, consiste à chanter, après chaque hymne ou antienne, les versets et l'oraison correspondants, comme on le fait à vêpres pour les mémoires. Alors les oraisons du pape et de l'évêque, si elles sont commandées, s'ajoutent à celle de la Sainte Vierge ; puis l'oraison du Saint-Sacrement, venant à la suite du *Tantum ergo* et du *Panem*, se chante seule et la dernière, immédiatement avant la bénédiction.

La seconde méthode, qui est celle du diocèse de Québec et de beaucoup d'autres diocèses du Canada et d'ailleurs, consiste à chanter tout d'un trait les hymnes ou antiennes sans leurs versets et répons, pour renvoyer toutes les oraisons correspondantes après le *Tantum ergo* ; et alors l'oraison du Saint-Sacrement, ayant seule son verset *Panem*, se chante la première et les autres suivent par ordre de dignité.

Cette dernière pratique, consacrée par une coutume légitime, est acceptée par des liturgistes comme Victor d'Apeltern, Bernard, Velghe, Vigourel, et implicitement approuvée par un décret de la Congrégation des Rites (8 avril 1865, n. 3134) ; celle-ci, consultée sur l'à-propos de cette coutume (la nôtre) qui existe dans le diocèse de Zara en Dalmatie, au lieu de la condamner, a dit ouvertement de prendre pour conclusion celle qui convient à la dernière oraison.

Donc aux saluts ordinaires des dimanches et jours de fêtes, le célébrant doit chanter, comme il est indiqué d'ailleurs dans nos livres de chants et sur nos cartons de saluts, les oraisons *Deus qui nobis*, l'une des oraisons de la Sainte Vierge selon le temps, les oraisons pour le Pape, pour l'Évêque, pour le Souverain, pour toutes les nécessités, excepté toutefois le jour de la Fête-Dieu et pendant l'octave où il n'y a que l'oraison *Deus qui nobis*. Et cela indépendamment des hymnes et antiennes chantés avant le *Tantum ergo*.<sup>(1)</sup>

Dans le Vespéral Romain préparé par ordre des Pères du Premier Concile de Québec (5e édition), l'on donne des oraisons particulières pour les saluts du Saint-Sacrement : Sainte Famille, saint Joseph, Notre Dame de Pitié, saint Jean-Baptiste, Nativité

(1) La coutume semble s'introduire d'omettre l'oraison pour le Souverain quand on n'a pas chanté *Domine saluum fac regem*.

de la Sainte Vierge, saint Michel, saint François-Xavier. Il faut, si l'on prend une de ces oraisons, la mettre à sa place ou la substituer à celle avec laquelle elle ferait double emploi.

Voilà pour les grands saluts.

A mesure que les bénédictions du Saint-Sacrement sont devenues plus fréquentes, elles se sont partagées en diverses catégories, plus ou moins solennelles.

Les exercices du Rosaire, pendant le mois d'octobre, nous ont apporté l'exposition quotidienne du Saint-Sacrement avec l'ostensoir, qui se termine par le *Tantum ergo*. L'Ordinaire prescrit (Mandement du 8 septembre 1885) de chanter les oraisons du Saint-Sacrement, de la Sainte Vierge et *Deus refugium*.

Sur ces saluts, que nous appellerions de deuxième classe, sont venus se greffer ceux des premières communions, des retraites, des confréries, des premiers vendredis du mois, du premier et du dernier jour des mois du Sacré-Cœur, de Marie, de saint Joseph et autres. Mais il semble qu'on ne peut encore invoquer en leur faveur une coutume uniforme et bien établie.

Il y a aussi une troisième classe de bénédictions du Saint-Sacrement, auxquelles l'on a pris l'habitude de ne chanter que l'oraison du Saint-Sacrement : bénédiction après la messe célébrée en présence du Saint-Sacrement (v. g. le 1er vendredi du mois), bénédiction à la fin d'une heure d'adoration, etc. Il semble que ce n'est pas alors un salut proprement dit ; c'est la simple réposition du Saint-Sacrement.

---

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Vêtements et profession.** — Le 11 février, le R. P. Letellier, supérieur des Pères du Saint-Sacrement, à Montréal, présidait, au couvent de Sillery, une cérémonie de vêture.

Ont pris le saint habit : Mlles Marie Audet, des Trois-Pistoles, en religion Sœur Saint Bernardin de Sienne ; Laura Blais, de Providence, R. I., Sœur Marie Cécilia ; Emma Goulet, de Fall-River, Mass., Sœur Marie Sainte Julienne de Falconieri ; Léona Lapointe, de Saint-Gervais, Sœur Marie Sainte Hildegarde ; Amanda Gagné, de Saint-Bernard, Sœur Saint Calixte ; Marie Pelletier, de Saint-Pascal, Sœur Sainte Hortense ; Léa Veilleux, de Saint-François de Beauce, Sœur Sainte Marthe ; Imelda Lamarre, de Laconia, N. H., Sœur Saint Lazare.

MM. les abbés F. Massé, aumônier ; H. Roger, curé de Saint-Vallier ; J. Dumais, curé de Saint-Denis ; A. Proulx, curé de Saint-Magloire et le R. P. Alexandre, franciscain, assistaient à cette cérémonie.

Le sermon a été prononcé par le R. P. Letellier.

— Le même jour, à Saint-Damien de Bellechasse, M. l'abbé C. Nadeau, aumônier, assisté de MM. les abbés A. Lapointe, curé de Saint-Malachie et D. Guimont, présidait une cérémonie de profession religieuse.

Trois novices ont fait leurs vœux : Mlles Louisa-Anne Robichaud, de Moncton, N. B., en religion Sœur Sainte Augustine de Marie ; Célarida Laflamme, de Saint-Patrice de Beauvillage, Sœur Sainte Emilienne ; Louisiana Girard, de Saint-Sauveur de Québec, Sœur Sainte Clémentine.

M. l'abbé D. Lemieux, ancien curé et retiré au couvent, assistait au chœur.

— Mardi, le 16 février, Monseigneur F.-X. Gosselin, P. D., curé de Notre-Dame de Lévis, présidait une cérémonie de vêtue dans la chapelle du Monastère du Précieux-Sang, à Lévis. Il était assisté par MM. les abbés J.-J. Hunt, aumônier de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, et Arthur Prémont, vicaire au Sacré-Cœur de Jésus, Beauce.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Maria Prémont, de Saint-Roch de Québec, en religion Sœur Marie de la Présentation ; Adélaïde Vézina, de Saint-Joseph de Lévis, en religion Sœur Thérèse de Jésus.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le Rév. Père S.-S. Garant, supérieur des Rédemptoristes de Montréal.

**Ordinations.** — Dimanche, le 14 février, Son Eminence le cardinal Bégin, ordonnait prêtre, dans la chapelle du Grand Séminaire, M. l'abbé R.-A. MacDonald, du diocèse d'Antigonish.

— Dimanche dernier, M. l'abbé Léon Létourneau, du diocèse de Saint-Boniface, était ordonné prêtre dans sa paroisse natale, Saint-Pierre de Montmagny. C'est Son Eminence le cardinal Bégin qui a présidé la cérémonie, assisté de M. l'abbé W. Proulx, curé de Sainte-Euphémie, comme archiprêtre, et de MM. les abbés Cél. Filion et Jos. Boivin, comme diacre et sous diacre. MM. les abbés H. Nicole et J. Poirier remplissaient les fonctions de diacres d'honneur.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé T. Delagrave, curé de la paroisse.

— Le même jour, à Beauport, MM. les abbés Adolphe Lamberge, du diocèse de Québec, enfant de cette paroisse, et Adolphe Erny, du diocèse de Régina, ont été faits prêtres par S. G. Mgr O.-É. Mathieu, assisté de M. l'abbé C.-N. Gariepy, directeur du Grand Séminaire, comme archiprêtre, et de MM. les abbés Arthur Lizotte et W. Lemieux, comme diacre et sous-diacre. C'est M. l'abbé Jos. Hallé, du collège de Lévis qui a fait le sermon.

**Au Patronage.** — Dimanche soir, s'est tenue au Patronage, l'assemblée générale de la Société Saint-Vincent de Paul de Qué-



bec, à laquelle S. G. Mgr Mathieu a bien voulu assister et adresser la parole.

M. C.-J. Magnan, président général a présenté le rapport de la société qui comprend actuellement, à Québec, 34 conférences, secourant 500 familles, pour lesquelles la société a dépensé en 1914, \$14,956.32. Le nombre des enfants fréquentant les écoles du Patronage est de 400.

**Notes.** — S. G. Mgr Roy, archevêque de Séleucie, est allé samedi dernier aux Trois-Rivières, où il a assisté aux funérailles de Monseigneur S.-H. Baril, vicaire général de ce diocèse.

— S. G. Mgr Mathieu, accompagné de son secrétaire, M. l'abbé Z. Marois, est parti lundi midi pour retourner à Régina.

— Nous recommandons aux charitables prières de nos lecteurs l'âme de la mère de M. l'abbé Robert Lagueux, curé de Saint-Roch, décédée dans le cours de la semaine dernière.

---

---

### A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Les Trois-Rivières.** — Mercredi dernier, est décédé, au monastère des Ursulines dont il était l'aumônier depuis quinze ans, Mgr Marie-Sophone-Hermyle Baril, protonotaire apostolique, principal de l'École Normale des Trois-Rivières, vicaire général, ancien professeur, directeur et supérieur du séminaire de la même ville.

Mgr Baril naquit à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, en 1847. Le 17 décembre 1871, il recevait l'ordination sacerdotale. Il fut vicaire à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1871-73), puis à Bécancour (1873-74). Le mauvais état de sa santé le força alors de prendre un an de repos. L'année suivante (1875), il fut nommé professeur de dogme au séminaire. Un an plus tard, on lui confia de plus la charge de directeur des séminaristes. Jusqu'en 1886 il exerça ces fonctions. C'est alors qu'il devint supérieur du Séminaire et directeur des élèves. Trois ans plus tard, il fut nommé préfet des études et aumônier des Sœurs de la Providence. En 1891, il dut prendre un peu de repos; et il alla passer un an en Europe. Revenu au pays il fut encore professeur au Séminaire (1892-1895), puis supérieur de la maison (1895-1900). En 1899, déjà chanoine titulaire de la cathédrale des Trois-Rivières, il fut nommé vicaire général du diocèse. Il devint, en 1900, aumônier des Ursulines des Trois-Rivières, et plus tard, à ces fonctions il ajouta celles de principal de l'École Normale. En 1907, le Saint-Siège lui conférait la dignité de protonotaire apostolique.

Les funérailles ont eu lieu samedi matin, à la cathédrale des Trois-Rivières, en présence d'un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques et civils et d'une foule nombreuse de fidèles. La vaste cathédrale, la plus belle, probablement, qu'il y ait dans le pays, était ornée de riches tentures de deuil.

Le service funèbre fut chanté par M. le chanoine N. Caron, curé d'Yamachiche, assisté de MM. les abbés F. Lizée et D. Baril, comme diacre et sous-diacre.

Au chœur nous remarquions : S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal ; S. G. Mgr Roy, archevêque-auxiliaire de Québec ; S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet ; S. G. Mgr Forbes, évêque de Joliette ; Mgr F.-X. Ross, V. G., de Rimouski ; Mgr Guertin, V. G., de Saint-Hyacinthe ; Mgr Lepailleur, P. D., curé du Mile-End ; Mgr T.-G. Rouleau, P. D., principal de l'École Normale de Québec, et un nombreux clergé.

La chorale, aidée par les élèves du Séminaire, chanta fort bien, sous la direction de M. le chanoine Arcand, supérieur du Séminaire, la messe des morts harmonisée.

Après la messe, S. G. Mgr Cloutier prononça lui-même l'oraison funèbre de son Vicaire Général.

L'absoute fut faite par S. G. Mgr Cloutier ; puis les restes mortuaires furent reconduits au monastère des Ursulines pour y être déposés dans le caveau, au-dessous de la chapelle.

Mgr Baril fut une des plus belles figures du beau clergé des Trois-Rivières, un prêtre de science, de dévouement, de fidélité à toutes les meilleures causes. Il était aimé par tous les prêtres du diocèse.

Les soixante-huit années de sa vie ont été bien remplies par de multiples travaux qui ont toujours eu pour objet la gloire de Dieu, le bien de l'Église, des âmes, de la patrie canadienne. C'est à toutes ces nobles causes qu'il s'est dévoué.

— M. le chanoine O. Marchand, chancelier, vient d'être nommé vicaire général. Il remplace feu Mgr Baril. Nos respectueux hommages à Mgr Marchand.

— M. l'abbé Auguste Lelaidier, curé de Sainte-Cécile est nommé aumônier des Ursulines et Principal de l'École Normale à la place de Mgr Baril.

**Ottawa.** — Le R. P. William-Joseph Murphy, O. M. I., curé de la paroisse de Saint-Joseph, de cette ville, et autrefois recteur de l'Université d'Ottawa, est mort dernièrement. Il était âgé de cinquante ans.

Le R. P. Murphy est né à Cariboo, dans la Colombie Britannique, le 10 février 1865. Il fit ses études en grande partie aux écoles catholiques de cette province ; puis, en 1885, il vint à l'Université d'Ottawa. Il entra ensuite dans la Congrégation des Oblats. En 1891, il obtint le titre de Maître ès arts de la même institution et en 1905 l'Université Laval lui accordait le titre de Docteur en Théologie.

Peu après son entrée dans la communauté des Oblats il fut nommé professeur de physique et d'astronomie à l'Université. Plus tard, il fut préfet des études ; puis, en 1906, il fut nommé recteur.

Il fut placé à la tête de la paroisse Saint-Joseph en 1901. Il sut s'y faire aimer de tous ses paroissiens et il y fit beaucoup de bien tant par

son zèle que par la force de son éloquence et par l'étendue de ses connaissances.

En 1906, il fut choisi pour faire partie du conseil des aviseurs sur la question de l'Instruction publique dans la Province d'Ontario, et en 1908, il fut délégué par ses confrères au grand chapitre des Oblats tenu à Rome.

Ses funérailles ont eu lieu dans l'église Saint-Joseph. S. G. Mgr Gauthier les a présidées. M. l'abbé Raymond, curé de Bourget, a prononcé l'oraison funèbre en français et S. G. Mgr Ryan, évêque auxiliaire de Pembroke, a parlé en anglais. Après la cérémonie funèbre les restes mortels du regretté défunt ont été conduits au cimetière par un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques, par les élèves de l'Université et par une foule considérable de peuple où toutes les classes de la société étaient représentées.

Esprit droit et conciliant, le Père Murphy a fait de louables efforts pour aplanir les difficultés qui existent entre les Irlandais et les Canadiens-Français.

**Rimouski.** — Le 26 janvier, est décédé à l'Hospice des Sœurs de la Charité, M. l'abbé Alphonse Belzile, curé de Sainte-Blandine. Il a succombé à la tuberculose qui le minait depuis de nombreuses années.

Né à Saint-Fabien d'une famille de chrétiens exemplaires qui a donné trois prêtres et une religieuse à l'Église, M. l'abbé Joseph-Alphonse Belzile avait été ordonné prêtre le 16 mars 1889. Il fut d'abord vicaire au Sacré-Cœur, puis directeur du Petit Séminaire de Rimouski (1889-91). Il fut ensuite envoyé, comme missionnaire, à Saint-Laurent de Matapédia où il passa un an. Malade, il alla passer trois ans aux États-Unis. A son retour, il fut successivement curé de New-Carlisle (1895-97), de Saint-Moïse (1897-1902), de Saint-Cyprien (1902-06) et directeur du Grand-Séminaire (1906). L'état de sa santé le força de nouveau d'abandonner le ministère et ce, pour trois ans. En 1909, il fut nommé curé de Port-Daniel, poste qu'il fut obligé d'abandonner l'année suivante à cause de la maladie qui le minait. En 1912, il se vit confier la cure de Sainte-Blandine.

Ses funérailles ont eu lieu dans l'église de Sainte-Blandine. Elles ont été présidées par S. G. Mgr Blais.

— Par décision de Mgr l'Évêque de Rimouski, M. l'abbé J.-Narcisse Rioux a été nommé curé à Sainte-Blandine.

M. l'abbé L.-D. D'Auteuil a été nommé vicaire à la Cathédrale de Rimouski.

M. l'abbé J.-Émile Guimont, a été nommé vicaire à la Grande-Rivière.

**Chatham.**— S. G. Mgr Louis O'Leary, évêque auxiliaire de Chatam vient d'être nommé vicaire-général de ce diocèse.

Le seul prêtre acadien, élevé jusqu'ici à cette dignité, a été M. l'abbé S.-J. Doucet, curé de Grand'Anse, qui occupa ce poste pendant quelques années, vers la fin de l'épiscopat de S. G. Mgr Rogers.

La population catholique du diocèse de Chatham est de 89,249 âmes. La population de langue française est de 71,598 et la population de langue anglaise de 16,142.

**Témiscamingue.** — Les dernières nouvelles reçues de l'Évêque-Missionnaire du Témiscamingue sont des plus rassurantes. Mgr Latulippe est actuellement à Oakland, en Californie. Il revient lentement, mais sûrement de la maladie qui a failli l'emporter. Il peut dire la messe tous les matins. Il peut même voyager un peu sous le ciel si doux de la Californie.

Ses diocésains, tous les Canadiens-français de l'Ontario et ceux de Québec font des vœux pour que Dieu accorde un prompt et entier rétablissement, sous le soleil bienfaisant de la Californie, à celui dont la vie est si précieuse pour la cause de la langue et de la religion dans la province voisine.

### LES LIVRES

R. P. ODORIC-MARIE JOUVE. *Les Franciscains et le Canada*. Vol. I. L'établissement de la foi (1615-1629). Québec, Couvent des SS. Stigmate, 1915, in-8, 556 pages. En vente à la Maison Ste-Marguerite, rue des Stigmates, Québec, au prix de \$1.00, franco \$1.15.

Ce volume, qui raconte les débuts de l'Église catholique au Canada, a été publié à l'occasion du troisième centenaire de l'établissement de la foi en ce pays, que l'on se prépare à fêter d'une façon grandiose dans la vieille cité de Québec. Pendant qu'un comité de citoyens recueille des souscriptions pour l'érection d'un bronze pour commémorer cet anniversaire, le R. P. Odoric, par le présent ouvrage, vient d'élever un monument plus durable que l'airain aux vaillants missionnaires qui, les premiers, vinrent évangéliser notre pays. Ce sont des fils de saint François, des Récollets de la province de Saint-Denys, que Champlain, le religieux fondateur de la colonie naissante, choisit pour porter les lumières de la foi chez les peuplades barbares du Canada. Ce sont les premiers efforts des missionnaires pour évangéliser les sauvages, leurs voyages pénibles, leurs travaux ardues, leurs misères et leurs consolations spirituelles qui sont racontés dans ces pages. « En nous rappelant ces débuts si pénibles, dit S. E. le Cardinal Bégin dans une lettre à l'auteur, vous accomplissez un acte de justice envers les fondateurs de notre Église canadienne. Personne n'a le droit, chez nous, d'ignorer ou d'oublier, les luttes et les souffrances au prix desquelles la foi a pris racine dans notre pays ».

L'ouvrage entier comprendra plusieurs volumes, et comme l'auteur a eu la bonne fortune de consulter des documents nouveaux, *les Franciscains et le Canada* apporteront de nouvelles lumières sur cette partie de l'histoire religieuse de notre pays.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### MOYENS DE FORMATION DE L'ÉLITE

Donc, il faut former des élites ; mais comment s'y prendre ? Répondons, d'abord, à ceux qui s'imaginent que voilà un travail bien compliqué.

Oui, très compliqué, impossible même, si on s'entête toujours à vouloir, dans la pratique, faire des œuvres surnaturelles par les seuls moyens naturels ; compliqué jusqu'à l'impossible si on veut marcher plus vite que le pas de Dieu, lequel d'ordinaire, est très lent. Avant tout, donc, il faut se persuader que l'Œuvre à accomplir étant une œuvre surnaturelle, elle doit se faire par des moyens surnaturels : les moyens naturels ne rentrent en ligne de compte que pour faciliter l'emploi des autres, les seuls efficaces et les seuls proportionnés au but qu'il faut atteindre.

Il ne s'agit pas de mettre dans la tête de nos gens des idées toutes faites ; mais d'accomplir un véritable travail d'apôtre : pour imprégner d'esprit chrétien notre société qui se paganise, il va falloir en pénétrer les âmes, les en pétrir. C'est d'abord dans les âmes, dans chacune d'elles, qu'il faut établir le royaume de Dieu. Il faut que nous ayons des chrétiens qui soient de vraies valeurs, de vraies puissances, des âmes de trempe, et pourquoi pas des saints ? Et, c'est là le travail de formation de l'élite qui, de toute évidence, est une œuvre surnaturelle. Nous le répétons encore, après l'avoir affirmé dès le début.

Il est à peine besoin de rappeler que celui qui se lance dans cette voie féconde doit commencer par prêcher d'exemple, non pas pour être vu, mais pour sauver les âmes. C'est qu'il est dans le plan de Dieu que l'exemple de l'apôtre accompagne son discours. Qu'il se tienne sous la main de Dieu ; qu'il sache ce que c'est que faire oraison, vivre d'union à Dieu ; qu'il sache ce que c'est que s'humilier, souffrir, faire pénitence ; que sa vie soit possédée par cette grande passion. Sauver des âmes, faire régner Jésus dans les âmes : voilà le grand idéal que nous devons avoir toujours devant les yeux. Et maintenant, nous nous permettons de faire quelques remarques et d'avoir quelques exigences :

1° Que le prêtre qui se livre à ce genre de ministère sache très bien sa théologie et, tout spécialement, le traité de la grâce qu'on ne connaît pas assez, peut-être.

Qu'il soit familier aussi avec les voies de la vie spirituelle. Ce n'est pas très simple, mais c'est encore moins difficile qu'on ne pense. Un livre sur les voies d'oraison doit être, surtout au début, son livre de chevet et suppléera l'expérience, en empêchant bien des faux pas.

2° Que ce prêtre soit un peu rigide, bien qu'incomparablement bon. Les âmes auxquelles on s'adresse sont des âmes généreuses qui, si elles sont un peu aidées, ne croiront jamais en faire assez pour Dieu. Soyons bons, surtout avec les récidivistes. Soyons un peu sévères, surtout avec les fervents.

Oh ! pas de scrupule ! Le scrupule est basé sur l'erreur et on ne fait jamais de bien avec l'erreur. Mais, faisons comprendre que, si le péché grave est le grand mal, le péché véniel est un mal, lui aussi. Il enlève à l'âme bien de la gloire : et c'est à cause de lui que Dieu qui a hâte de posséder l'amour d'une âme, son amie, retardera cette joie divine pour livrer l'âme coupable aux terribles souffrances du purgatoire. Le péché véniel est une chose si malheureuse que, dans la société de l'Église, de même que, si nous grandissons en grâce, toutes les âmes fidèles participent à cette richesse de sainteté que nous avons reçue, de même, si nous offensons Dieu, nous frustrons l'Église d'une partie de mérite dont elle aurait pu grossir son trésor.

3° *Quand commencer ?* — Au plus vite, ou mieux, dès l'âge le plus tendre. C'est sur les genoux de leur mère qu'ont été formés nos saints.

Dans les réunions des Dames de Sainte-Anne, enseignons aux mères à inspirer aux enfants l'esprit de sacrifice, l'amour de la prière et du lieu saint. Que, pour les enfants, la visite à l'église (courte, par exemple), soit la grande récompense.

Nous-mêmes, quand nous voyons ces enfants, témoignons-leur la joie de les voir, de l'affection même. Tout cela n'est pas du temps perdu. Souvent, nous ne pourrions guère commencer qu'à l'école, ou au Catéchisme ; qu'importe ! mettons-nous à l'œuvre : le plus tôt, sera le mieux.

Notons, pourtant, que élite vient *de lectum*, choisi, et que ce sont les excellents et les parfaits qui doivent constituer l'élite. Il faut étudier les sujets, ne rien dire de notre but (bien savoir ce qu'on veut, pourtant), éliminer ceux en qui nous ne pouvons fonder grand espoir. Veillons bien à ne pas trop nous laisser prendre aux enfants bien habillés ou qui ont l'air très intelligents ; souvent ce sont des enfants gâtés par les parents et avec lesquels il est bien difficile d'obtenir des résultats satisfaisants.

(à suivre)

A. M.

## FAITS ET ŒUVRES

### NOTRE LOI DES LICENCES

On ne l'a ni refaite, ni enrichie de toutes les excellentes suggestions présentées, au début de la présente session législative, par la délégation des antialcoolistes ; mais elle contiendra, tout de même, si le bill qui l'amende passe tel que présenté par le Premier Ministre, quelques clauses nouvelles, dont les unes, pour être peu de chose, sont encore quelque chose et dont les autres... Nous tenons à noter que le texte du bill n'ayant pas encore été distribué, nous ne le connaissons que par les analyses qu'en ont donné les journaux. Nos remarques seront donc conditionnelles.

Ainsi, dans une localité où un vote prohibitif a fermé les débits de boisson, les vendeurs d'alcool ne pourront plus, comme ils l'ont fait dans le passé, continuer leur commerce au cas où ils en appelleraient du règlement municipal. Tout le temps que la décision du tribunal prendra à venir, il leur est interdit d'ouvrir leurs portes aux buveurs. — C'est un pas; un grand pas, dans la bonne voie.

L'expérience dira si les Commissaires des Licences qui, au rapport des correspondants parlementaires, auraient seuls, à l'avenir, la juridiction pour connaître des cas d'infraction à la loi des licences, sauront corriger et prévenir mieux que ne faisaient les magistrats.

Cet amendement ne saurait être compté comme une victoire. A notre humble avis, il est — c'est le moins que nous puissions dire — un de ces changements qui ne changent rien. Le prétexte mis en avant pour effectuer ce transport de juridiction, à savoir l'utilité pour les Commissaires de se tenir au courant de la plus ou moins bonne observation de la loi, ne signifie pas grand'chose. Ces messieurs ont toujours trouvé, chez les avocats de la tempérance et ailleurs, toutes les lumières dont ils avaient besoin. Ce n'est pas les mettre en mesure d'éclairer leur jugement qu'il faut, c'est leur ôter toute chance d'exercer une pitié incompréhensible, en rendant la loi plus claire sur certains points et c'est aussi les soustraire, de plus en plus, à l'influence des porteurs de licences laquelle s'essaie tant, déjà, à peser sur les décisions de MM. les Commissaires.

Les partisans de la tempérance verront cette réforme d'un œil inquiet. Ils ne l'ont point demandée et l'estimeront dangereuse pour des raisons qui sautent aux yeux. Pourquoi, au reste, changer des situations dont personne ne se plaint, quand il en est d'autres que tout le monde déplore et qu'on laisse, quand même, subsister ?

La Législature semble vouloir faire preuve d'un peu de bonne volonté. Il faut lui donner les félicitations qu'elle mérite ; mais

ne pas cesser de lui rappeler qu'elle a, avant bien d'autres, le devoir de sauvegarder le peuple qui l'a élue contre le fléau social de l'alcoolisme. Les Ligues antialcooliques et les Sociétés de tempérance s'y emploient par dévouement comme par clairvoyance patriotique et morale : la Législature y est tenue par devoir d'état. En travaillant pour la cause de la tempérance, elle ne fait pas la charité ; elle rend justice à qui justice est due. Nous serions bien étonnés si les tempérants se déclaraient satisfaits, même par ce temps de famine où on met les gens à la ration, du tout petit os avec quoi on leur sert un déjeuner de carême.

AUBERT DU LAC.

#### LA DÉPOPULATION EN FRANCE

A en croire les statistiques fournies par l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le chiffre des naissances, dans la République française, serait tombé, au cours des derniers vingt ans, de 860,000 à 750,000 par année, soit une diminution annuelle de 110,000.

Le général de Moltke disait, dès 1870, que la France perdait, chaque année, une grande bataille contre l'Allemagne, du seul fait de la limitation de sa natalité. L'avertissement d'un ennemi n'a servi de rien.

On estime que si cette descente se continue, les classes militaires des vingt prochaines années seront de 50,000 hommes moins nombreuses que celles enrôlées en 1914, 1915 et 1916.

On voit où cela mène ! On voit moins, en France, d'où cela vient. Proposer des prix d'encouragement, des distributions générales de récompenses, des avantages matériels aux parents de familles nombreuses — une famille de quatre enfants serait, là-bas, une famille nombreuse ! — ne peut être qu'un remède d'économiste qui ne sait rien des principes sur lesquels se fondent les sociétés et les familles.

Les familles nombreuses viennent aux parents qui pratiquent les enseignements du catéchisme et pas aux autres. Ce qu'il faut aux pères et mères, disons mieux : aux hommes et femmes de France, c'est réapprendre leurs devoirs et c'est trouver, dans la foi catholique, le courage de les accomplir. Que l'on commence par remettre Dieu dans les âmes, dans les mœurs, dans les lois, dans les écoles de France, et il y aura, alors et tout de suite, beaucoup de soldats dans les armées de la république, beaucoup d'enfants dans les foyers vides, une grande joie et une grande bénédiction sur la terre française.

AUBERT DE LAC.



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31 décembre 1914 - - - - - \$584,188.43

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1914.

| ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 1909   | 45       | 1,380                   | 5,205    | \$ 16,461.04 |
| 1910   | 149      | 3,540                   | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911   | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912   | 294      | 19,326                  | 39,211   | 284,355.82   |
| 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 1914   | 399      | 28,689                  | 55,541   | 584,188.43   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté 134, Lockwell.

INSTALLATION  
d'éclairage à l'électricité

---

ACCESSOIRES  
et appareils électriques  
de tous genres

---

Prix les plus bas

---

**Coulet & Bélanger**

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

**P. C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40. RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

## F CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argentine et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

**BILLET** POUR TOUTES  
LES LIGNES  
DE

**BATEAUX A VAPEUR**

AGENCE DE

**THOS. COOK & SON**

**F. S. STOCKING, 32, St-Louis**  
[QUÉBEC.]

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

**OPTIQUE SCIENTIFIQUE**

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

**95, rue Saint-Joseph, - - - QUÉBEC**

## J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

**RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.**

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER**  
**D'ASSURANCES.**

**FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.**

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU **BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

### J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

E  
tues  
r)

chandeliers  
elure arti-  
en argent.  
rnis inalté-

IGNONS  
zmétropie.

EC

TÉE

tc.

CAN.

-Julie.  
ER  
S.  
Etc.



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

## PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE VITRAUX — ATELIERS DE BISEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

# O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENR.

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES**

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS**

**RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.**

---

E. M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J. A. T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - **QUEBEC.**

---



ère  
RS  
vitraux  
artiste  
osition  
l'église  
R. PP  
Québec,  
es du  
adre-  
etc.  
etc.  
rée  
BEC

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.

**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.

**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.

**BASSE-VILLE**, No 53, rue St-Pierre.

**LIMOILOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

**COFFRETS DE SURETÉ** à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

**LA CAISSE D'ÉCONOMIE**, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles